

**CONCERNE: PARTICIPATION DE NOTRE CERCLE AUX  
ASSOCIATIONS CULTURELLES DE LA HAUTE SAMBRE - ANNÉE  
1994 - EXTRAIT DU P.V. DU C.A. DU CRAL DU 14  
JANVIER 1994.**

Ayant pris connaissance de:

1. le PV du CA du LACHS du 18.12.93
2. la lettre du LACHS du 3.12.93 au Ministre de l'Environnement
3. d'un document du 19.12.93 intitulé "Lettre ouverte aux autorités communales de Lobbes" (voir en annexe le rapport de lecture du document incriminé)

Le C.A. du CRAL rappelle que:

1. Toute l'activité de notre cercle est orientée vers la recherche du passé régional dans les sources écrites et non-écrites afin de le mettre à la disposition du public le plus large par des publications, des expositions, des archives.

Il n'est donc pas question pour nous de créer l'événement fut-ce l'avènement du Parc naturel de la Haute Sambre.

Si tel est le projet du pouvoir public nous sommes à sa disposition pour l'informer des intérêts de l'histoire locale et de notre cercle de Lobbes.

2. Dans le déroulement de nos rencontres et de nos activités nous nous efforçons de respecter et de faire respecter toutes les opinions. Nous rejetons les joutes philosophiques et politiques mais nous essayons de nous enrichir mutuellement d'un pluralisme d'opinions et de créations.

Nous ne pouvons donc engager notre cercle dans un parti pris de liturgie écologique et un activisme de politique économique.

Nos activités d'éducation populaire ne sont pas réservées à une population locale, les touristes peuvent également participer et bénéficier des avantages culturels qu'offre un cercle accueillant aux amateurs d'archéologie et d'histoire.

Pour cette raison culturelle évidente nous ne pouvons, a priori, rejeter tout projet de développement touristique régional.

3. Depuis l'origine de notre cercle nous avons toujours développé et entretenu des relations tant avec d'autres sociétés culturelles qu'avec des organismes susceptibles de nous aider dans la poursuite de nos objectifs.

Mais nous ne désirons pas entrer dans une ligue politico-culturelle qui cherche le conflit avec l'autorité communale de Lobbes qui ne nous a fait que du bien jusqu'à ce jour.

Nous nous refusons également à renier notre vocation culturelle et perdre ainsi tous les moyens de poursuivre et de mener à bien les magnifiques entreprises qu'attend notre public.

A l'unanimité de ses membres, le C.A. du CRAL, dans sa réunion du 14 janvier 1994, a décidé:

1. de dire un non ferme au LACHS pour 1994, un *non* par le refus de notre cotisation mais aussi un *non* explicite par l'exposé de nos motifs.
2. de dire un non clair au public en publiant notre position dans HPS mais aussi en adressant copie de ce texte aux autres membres du LACHS.

RAPPORT DE LECTURE PAR LE C.A. DU CERCLE DE  
RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES DE LOBBES DU DOCUMENT:

*"Lettre ouverte aux autorités communales de Lobbes"*

rédigée par JP ADANT avec la collaboration du LACHS  
(19.12.93)

Nous avons donc examiné avec attention cette expression d'un point de vue décrit en plus de 130 lignes. Nous nous attendions à y lire un grand amour de la nature et une description enthousiaste de toutes les richesses biologiques, géographiques, historiques et conviales du site.

Effectivement, nous y avons trouvé quelques paragraphes dithyrambiques (malgré tout trop rares!) sur la beauté d'un paysage, la fertilité d'une terre et la tranquillité des lieux. On nous parle d'un beau paysage mais qui heureusement reste banal dans toute cette contrée qui nous tient à coeur. En ce qui concerne une information précise et spécifique sur les richesses à préserver et tout autant sur les raisons intrinsèques de conserver l'intégralité du paysage (même figé dans le temps présent!) nous restons sur notre faim: nous n'avons pu déguster que des poncifs et des approximations.

On aurait pu, sans se forcer beaucoup, y faire valoir si pas plus de science au moins une meilleure connaissance de la terre de Forestaille. En évoquer l'ancienneté en citant le Polyptique de 889, c'est ignorer que le gué était fréquenté déjà à l'époque Celtique. Mais pourquoi sacraliser un site ancien? Marchienne figurait également dans le Polyptique et cela n'a pas empêché d'y voir fleurir et s'y épanouir un site urbain et industriel. A Forestaille, nous sommes dans ce qui fut d'abord fisc royal, puis base de développement agricole aux confins de la Charbonnière et ensuite région livrée aux activités

industrielles avec ses carrières, ses forges, ses travaux hydrauliques.

Et lorsque le caractère rural et agricole fut largement dominant cet étroit territoire fut toujours compté à part dans les dénombrements comme une marche aux confins de la frontière des Pays-Bas.

On peut même se demander par quelle sombre histoire de l'Ancien Régime fut aurotisé l'établissement de moulin du Bois ... sur une frontière si sévèrement gardée que les archives regorgent de procès et de condamnations frappant les fraudeurs de blé!

Et plus proche de notre temps, il y aura la canalisation de la Sambre sacrifiant toute la poésie tumultueuse d'une claire rivière aux impératifs économiques du 19ème siècle. Comme si ce n'était pas assez, il faudra encore les deux profondes balafres des lignes de chemin de fer: des tranchées infranchissables, des digues ferroviaires qui effraient les petits oiseaux et emplissent la vallée de fumées nauséabondes.

N'oublions pas non plus la motorisation des péniches et ses traces de fuel un peu partout, le suintement des fumiers de bestiaux et l'enlèvement des terres des berges accaparées par l'homme industriel pour en faire les briques de ses demeures.

Tout cela est déjà presque totalement révolu mais il en reste tant de traces dans ce joli coin si préservé de la Sambre.

Et pour ce qui est du temps présent, malgré leurs compétences en matière de défense de la nature, les vaillants collaborateurs de Monsieur Adant ont malheureusement oublié de citer un des derniers bastions du buis sauvage à la Planchette et, à 500 mètres de là, l'établissement d'un énorme atelier protégé, hélas bien nécessaire, mais qui porte également ses nuisances.

Ils ont passé sous silence la disparition des pieds-sentes de Lobbes et du bois de Forestaille tout comme le labourage du flanc de la vallée qui a détruit toute végétation et livré cette précieuse terre à l'érosion brutale des eaux de ruissellement.

Pourquoi n'ont-ils pas souligné la désertification du site de Forestaille, l'abandon de la ligne 109 et le non-entretien des bâtiments qui datent de 1666?

Pour nous, cette lettre écrite avec beaucoup de légèreté ne défend pas la nature: elle la condamne au silence et nous la jugeons insuffisante.

Mais elle pêche malheureusement par d'autres travers qui sautent aux yeux:

- elle est politique ... en toute innocence,
- elle est violente ... gratuitement,
- elle est xénophobe ... avec mauvaise foi.

En cela nous la jugeons déplacée et offensante. Après en avoir discuté, le C.A. du CRAL a décidé de désapprouver cette "Lettre ouverte aux autorités communales de Lobbes". Cette décision a été prise à l'unanimité des membres.

Sars-la-Buissière, le 14 janvier 1994

signé Jean MEURANT, Vice-Président